Synthèse de la réunion CCAS du 30 septembre 2026

Les membres du conseil d'administration du CCAS d'USSON DU POITOU, convoqués le 23 septembre, ouvrent la séance à 16h35.

.....

Lecture du procès-verbal de la réunion du 29 mai 2026.

➲ **Adoption à l'unanimité.**

.....

Bilan de la mise en place du registre des personnes vulnérables.

Auparavant déployé lors de l'activation du niveau 3 du plan canicule, le registre recensait les noms et coordonnées des habitants qui souhaitaient, sur leur initiative ou sur celle d'un proche, être recensés et bénéficier d'un accompagnement particulier du fait de leur « fragilité » face à une période de canicule.

Les critères de « vulnérabilité » étaient définis ainsi : avoir 65 ans ou plus, avoir plus de 60 ans et être reconnu inapte au travail, et/ou être en situation de handicap.

Depuis la parution du **décret n°2026-590 le 4 juillet dernier**, la finalité et les modalités de mise en œuvre du « registre canicule » ont évolué, en conformité avec la **loi du 8 avril 2024 sur le bien-vieillir et l'autonomie.**

- Le registre permet désormais d'inscrire en plus les bénéficiaires d'allocations et prestations sociales dont la liste sera communiquée annuellement par les services départementaux et ceux de la Caisse d'assurance retraite.
- Le registre est un outil communal **obligatoire** de lutte contre l'isolement et contre le non-recours aux prestations sociales, activé **tout au long de l'année.**
- Il renferme des données confidentielles auxquelles auront accès un petit nombre d'agents désignés par la Présidente du C.C.A.S., en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD)
- Les personnes inscrites bénéficient toujours de leurs droits d'accès, de rectification et de suppression de leurs données, sur simple demande.

Il faut également souligner la coopération entre la mairie et la résidence La Nougeraie dans l'orientation et l'accueil de certains Ussonnais en difficulté vers la salle climatisée de l'EHPAD.

.....

Demandes d'aides financières.

Madame la Présidente présente 2 dossiers de demandes d'aides constitués par l'assistante sociale.

➲ **Compte tenu des situations rencontrées par les intéressés,** le Conseil d'administration décide **à l'unanimité :**

- D'attribuer **219,44 € d'aides,** dont 139,44 € au titre du secours énergétique, qui seront versés à la Sorégies, et 80 € au titre d'aide exceptionnelle, qui seront versés à Eaux de Vienne.
- Autorise Madame la Présidente à signer les mandats administratifs y afférent.

.....

Informations sur les projets du CCAS

Madame la Vice-présidente soumet aux membres du CA le projet de création d'un lieu de rencontre entre des habitants, dans le but de créer du lien social intergénérationnel.
Dans un lieu dédié et sur un temps consacré aux échanges, l'un des objectifs serait de mettre en relation des habitants pour des échanges de « services ».
Madame la Vice-présidente souhaite fédérer quelques personnes autour de cette idée, afin d'en étudier la faisabilité puis de présenter le projet aux membres du conseil d'administration du C.C.A.S.

➲ Toute personne intéressée peut contacter Madame Valérie MOIGNER, 4ème Adjointe et Vice-présidente du C.C.A.S., par message en mairie.

.....

.....

Questions diverses.

Les échanges ente membres du CA ont abordé les sujets suivants :

- Les colis des aînés pourraient-ils être remplacés par des bons d'achat ?

Les colis, tels qu'ils sont offerts depuis les restrictions de rassemblement dues à l'épidémie de COVID, sont globalement appréciés de la population, mais avec des réserves. Dans quelques communes aux alentours, un bon d'achat est remis à chaque personne dans le but de donner un peu de pouvoir d'achat et d'en faire profiter les commerçants locaux.
Ce dispositif implique de réfléchir à la charge comptable et administrative qu'il génèrerait, tant pour les agents que pour les commerçants. Pour 2026, les colis sont maintenus.

- La commune envisage-t-elle la mise en place d'une offre de complémentaire santé pour les habitants ?

Dans certaines communes, généralement plus grandes, les habitants se voient proposer une tarification négociée entre la collectivité et la compagnie d'assurance, afin de permettre une plus large couverture santé de la population, de meilleurs remboursements voire d'une première complémentaire pour les personnes précaires éloignées des dispositifs d'assurance santé.
À l'heure actuelle, le C.C.A.S. n'envisage pas d'engager une consultation auprès des compagnies d'assurance.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance à 18h00.

La Secrétaire de séance
Roselyne BRUNET

La Présidente du CCAS

CCAS DE USSON-DU-POITOU 86350 (Vienne)

La Présidente

Karyn THIAUDIÈRE